

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 1^{er} jour de décembre 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

330-12-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière.

**331-12-14 2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit accepté, tel que présenté.

332-12-14 2.2 Séance extraordinaire du 17 novembre 2014

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014 soit accepté, tel que présenté.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 3 novembre 2014)

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 3 novembre 2014.

4. Correspondance

- De M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un état de dépôt d'un montant de 60 900 \$, et ce, en paiement de la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l'exercice 2014;
- De M. Bernard Guay, directeur à la direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance informant la Ville que, suite à l'approbation d'un règlement du gouvernement, la proportion médiane du rôle d'évaluation foncière de la Ville pour l'exercice financier 2015 sera de 99 % et le facteur comparatif sera de 1.01;
- De la Société d'habitation du Québec, un rapport d'approbation concernant les états financiers 2013 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la décision dans le dossier de la Ville de New Richmond, lots 696P et 697P, par laquelle la Commission autorise l'aliénation en faveur d'un éventuel acquéreur d'un emplacement d'une superficie de 38,2 hectares faisant partie des lots 696 et 697;
- De M. Pierre Boucher, directeur du Transport Bonaventure Avignon, une correspondance informant la Ville que le taux de la contribution municipale au transport adapté pour l'année 2015 ne sera pas augmenté et sera donc maintenu à 1,09 \$ par habitant. Une facture sera envoyée à cet effet au début de l'année 2015;

- De M. Robert Poëti, ministre des Transports, une correspondance informant la Ville qu'une subvention de 3 432,57 \$ sera accordée en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2014, et ce, après réception et validation des factures des compagnies ferroviaires;
- De M. Jean D'Amour, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance informant la Ville qu'un montant de 500 \$ sera octroyé dans le cadre de la campagne de financement de Noël en Gaspésie;
- De M. Danny Morin, technicien chef Foresterie chez Hydro Québec, une correspondance avisant la Ville qu'elle poursuit de façon cyclique son programme d'élagage des arbres situés à proximité de son réseau de distribution et que, selon leur programme d'intervention, certains secteurs de la Ville feront l'objet d'entretien à compter du 17 novembre.

333-12-14

5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de novembre 2014, et ce, au montant de quatre cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-sept dollars et onze cents (463 457,11 \$).

6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires, dûment complétées, du maire Éric Dubé ainsi que des conseillers Geneviève Braconnier, François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

334-12-14

7. Calendrier des séances du Conseil pour 2015

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À cette cause, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

12 janvier 2015	6 juillet 2015
9 février 2015	3 août 2015
2 mars 2015	14 septembre 2015
13 avril 2015	5 octobre 2015
4 mai 2015	2 novembre 2015
1 ^{er} juin 2014	7 décembre 2015

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

8. Dépôt du Registre public des déclarations des élus

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 3 novembre 2013 au 1^{er} décembre 2014.

335-12-14

9. Réfection du boulevard Perron – Empiètements de propriété à régulariser

9.1 Autorisation de signature

Attendu que les travaux de réfection du boulevard Perron sont maintenant terminés;

Attendu que la Ville de New Richmond désire régulariser la situation des empiètements de propriété servant à des fins d'utilité publique;

Attendu qu'une entente a été prise entre les propriétaires fonciers et la Ville de New Richmond afin que celle-ci verse une compensation correspondant à une somme obtenue en utilisant la valeur du terrain indiquée au rôle d'évaluation foncière en vigueur lors de la réalisation des travaux auxdits propriétaires, en contrepartie d'une cession de terrain subissant l'empiètement;

Attendu que la Ville de New Richmond a mandaté l'étude de Me Paul-Égide Arsenault, notaire à Bonaventure, afin de préparer les actes de cession ou de vente pour régulariser les empiètements de propriété, et ce, aux frais de la Ville;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que la Ville de New Richmond acquière, par acte de cession ou de vente notarié(e), les parcelles de terrain faisant l'objet d'empiètement suite à la réfection du boulevard Perron à New Richmond. Les dites parcelles de terrain sont numérotées de 1 à 66 tel qu'indiqué sur un plan préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, le 17 octobre 2012;

Que le maire et la greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer tous actes et documents afin de donner suite aux présentes résolutions et à y insérer toutes clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires ou utiles, et à certifier une copie conforme des présentes résolutions.

336-12-14 9.2 Autorisation de paiement

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'émission de chèques par la Ville au nom de chacun des propriétaires concernés par les empiètements de propriété à régulariser, et ce, selon le montant déjà établi et accepté par lesdits propriétaires. Il est entendu que ces chèques seront remis par le notaire aux propriétaires lors de la signature de chacune de ces transactions. Il est entendu que ces montants seront pris à même le Règlement concernant la réfection du boulevard Perron.

337-12-14 10. Autorisation de paiement – Mercier & Jutras – Préparation de descriptions légales – Empiètements à régulariser boulevard Perron

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de treize mille sept cent trente-neuf mille dollars et cinquante-et-un cents (13 739,51 \$), taxes incluses, à la firme Mercier & Jutras, pour la préparation de descriptions légales concernant les empiètements à régulariser du boulevard Perron. Il est entendu que ces montants seront pris à même le Règlement concernant la réfection du boulevard Perron.

338-12-14 11. Embauche – Ville de New Richmond

11.1 Opérateur – Service des travaux publics

Considérant qu'un affichage à l'interne a été effectué pour ce poste et que le délai d'affichage était le 31 octobre 2014;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'embauche de M. Hugues Cyr, à titre d'opérateur au Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 janvier 2015.

339-12-14 11.2 Agent de bureau – Classe 3

Considérant qu'un affichage à l'interne a été effectué pour ce poste et que le délai d'affichage était le 31 octobre 2014;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'embauche de Mme Anne Audet, à titre d'agent de bureau – Classe 3, et ce, à compter du 5 janvier 2015.

12. Règlement 966-14 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2015, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière, à l'effet que le Règlement 966-14 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2015, de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

13. Règlement 967-14 approuvant le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial et décrétant les taux et les modalités de perception de la cotisation pour l'année 2015 – Avis de motion

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier, à l'effet que le Règlement 967-14 approuvant le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial et décrétant les taux et les modalités de perception de la cotisation pour l'année 2015, sera adopté à une séance ultérieure.

340-12-14 14. Office municipal d'habitation de New Richmond – Révision budgétaire 2014

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'approuver la demande de révision budgétaire 2014 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, avec un nouveau déficit, à assumer par la Ville, de l'ordre de trente-trois mille huit cent quinze dollars (33 815 \$). L'augmentation, incluant les modifications, est donc de deux cent soixante-et-onze dollars (271 \$).

341-12-14 15. Certificat de localisation – Erreur d'implantation – 124, 9^e Avenue

Considérant que la firme d'arpenteurs Mercier & Jutras a spécifié dans le certificat de localisation qu'elle a établi, que seul un avis de conformité émanant de la Ville de New Richmond concernant la marge de recul avant au Nord-Ouest de la résidence, soit en regard avec la 11^e Avenue (lot 95-1-1) leur permettrait d'établir l'état de conformité de la propriété située au 124, 9^e Avenue;

Considérant que la marge de recul latérale Ouest indiquée au certificat de localisation, indique une distance de 1,80 mètre au lieu des 2,0 mètres prescrits;

Considérant que le Règlement 927-13 spécifie que lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment, une tolérance de 200 mm en plus ou en moins est acceptée;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter une tolérance de 200 mm dans la marge de recul latérale Ouest de la propriété située au 124, 9^e Avenue, et ce, tel que prévu au Règlement 927-13.

342-12-14 16. Lettre d'entente numéro 4 concernant l'entretien des chemins en période hivernale – Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond (CSN)

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 4 concernant l'entretien des chemins en période hivernale pour la saison 2014-2015 avec le Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond (CSN).

343-12-14 17. Défi Santé 5/30 Équilibre – Volet municipalité-famille 2015

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond adhère en tant que municipalité au Défi Santé 5/30 Équilibre – Volet municipalité-famille 2015, et ce, afin d'encourager les familles à la promotion des saines habitudes de vie. De plus, d'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet.

344-12-14 18. Autorisation de vente de terrains excédentaires – Modification de désignation – Vente à Mme Sheila Duncan – Lot visé 52-1-152P

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Sheila Duncan, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 112, rue de Lesseps, du lot suivant : 52-1-152P désigné comme suit :

Un immeuble situé dans la Ville de New Richmond, district de Bonaventure, désigné comme étant une partie de la subdivision CENT CINQUANTE-DEUX de la subdivision UN du lot originaire numéro CINQUANTE-DEUX (ptie 52-1-152) du cadastre officiel du « CANTON DE NEW RICHMOND », dans la circonscription foncière de Bonaventure 1, sans mesures précises et borné comme suit :

- vers le Nord par une autre partie du lot 52-1-152 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-10 et 52-1-11 ;
- vers l'Est par le lot 52-1-10 étant la propriété de l'acheteur ;
- vers le Sud par une autre partie du lot 52-1-152 étant le prolongement imaginaire en ligne droite de la ligne de division des lots 52-1-10 et 52-1-160 ;
- vers le Sud-Ouest par le lot 52-1-160 ; et
- vers le Nord-Ouest par le lot 52-1-161.

Le tout tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents. De ce fait, la résolution 206-07-14 est abrogée.

345-12-14 19. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015, au montant de deux mille deux cent cinquante-cinq dollars et dix-neuf cents (2 255,19 \$) taxes incluses.

346-12-14 20. Autorisation de signature – Documents pertinents au Service de l'urbanisme
Considérant que le directeur du Service de l'urbanisme est absent pour une période indéterminée, et ce, depuis le 24 novembre 2014;

À cette cause, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur général et/ou le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents pertinents au Service de l'urbanisme tels que permis de construction et autres.

347-12-14 21. Autorisation de paiement – Roche Itée, Groupe-Conseil – Fonds de roulement
Considérant la résolution 203-07-14 par laquelle la Ville a octroyé un mandat à la firme Roche Itée concernant le projet de mise à jour des débits de conception et avant-projet de mise à niveau des stations de pompage SP-7 et SP-9 pour un montant total de vingt-mille dollars (20 000 \$), plus taxes, sur une base forfaitaire, et ce, pris à même le fonds de roulement;

Considérant la correspondance reçue de ladite firme en date du 25 novembre 2014, indiquant que, puisqu'une seule campagne de mesures de nuit a été réalisée pour le projet, le budget est réduit de mille dollars (1 000 \$), avant taxes;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement, pris à même le fonds de roulement, d'un montant de dix mille trois cent quarante-sept dollars et soixante-quinze cents (10 347,75 \$), taxes incluses, à Roche Itée, Groupe-Conseil, et ce, dans le projet de mise à jour des débits de conception et avant-projet de mise à niveau des stations de pompage SP-7 et SP-9. Le montant total pour ce projet, affecté au fonds de roulement, sera donc de dix-neuf mille dollars (19 000 \$), plus taxes, au lieu des vingt-mille dollars (20 000 \$), plus taxes, prévus.

348-12-14 22. Résolution d'appui – Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) et Accès micro-crédit Gaspésie (AMCG)

M. Jacques Rivière déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Attendu que le crédit communautaire joue un rôle essentiel dans le développement responsable et durable du Québec depuis plus de trente ans en accompagnant les entrepreneurs qui se trouvent en dehors des réseaux de soutien technique et financier conventionnels;

Attendu que le RQCC mobilise un grand nombre de partenaires socio-économiques afin de promouvoir des valeurs de solidarité, de mieux-être et de prospérité à travers des mesures d'aide concrètes qui permettent la création et le maintien d'entreprises à dimension humaine;

Attendu que les 22 organismes membres du RQCC ont réussi à monter un fonds de capitalisation autonome de cinq millions deux cent mille dollars (5 200 000 \$) qui a permis d'injecter douze millions six cent mille dollars (12 600 000 \$) pour créer et maintenir 7 500 emplois jusqu'à ce jour;

Attendu qu'ils peuvent compter sur la participation de 350 bénévoles pour réaliser leur mission, ce qui démontre leur ancrage solide dans leur communauté ainsi qu'une saine pratique de gestion démocratique;

Attendu qu'ils bénéficient de l'appui du gouvernement du Québec depuis 2004, réalisant en retour un travail indispensable sur le plan de la stimulation économique dans nos régions et nos quartiers urbains dévitalisés;

Attendu que le soutien de l'État dans ce réseau composé de personnes compétentes et efficaces constitue un investissement rentable dont les impacts sociaux et économiques sont incalculables;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond :

Appuie le RQCC dans la poursuite de sa mission;

Demande au gouvernement du Québec de continuer à financer le fonctionnement des organismes de crédit communautaire;

Demande au gouvernement du Québec d'affirmer sa volonté de favoriser le développement d'entreprises responsables et durables qui respectent les communautés dans lesquelles elles réalisent leurs activités;

Soutienne la volonté du RQCC de maintenir et d'améliorer la concertation entre les acteurs du crédit communautaire et les représentants de l'État.

349-12-14 23. Demande d'autorisation – Emplois été Canada 2015

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs à présenter une demande auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2015.

350-12-14 24. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 3 Est pour un montant subventionné de vingt mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (20 792 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports. Il est entendu que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Rang 3 Est dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

25. Autorisation de vente – 9088-6086 Québec inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

351-12-14 26. Autorisation de cession de terrain (partie de l'ancienne route Willett)

26.1 Mme Jeanne D'arc Diotte

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pertinent à l'acte de cession par la Ville à Mme Jeanne-D'Arc Diotte, de la moitié d'un tronçon de rue désaffecté situé entre les lots 397 et 398 du Rang 2 Ouest, canton New Richmond, et mesurant approximativement 1006 mètres de longueur par 7,79 mètres de largeur en totalité. Cette parcelle de terrain, anciennement considérée comme une partie de la route Willett, a été fermée comme rue publique à toutes fins que de droits, et ce, par le Règlement 962-14 de la Ville de New Richmond. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. De plus, il est à noter que cette résolution est valide pour les six (6) prochains mois, soit jusqu'au 31 mai 2015.

352-12-14 26.2 M. William S. Willett

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pertinent à l'acte de cession par la Ville à M. William S. Willett, de la moitié d'un tronçon de rue désaffecté situé entre les lots 397 et 398 du Rang 2 Ouest, canton New Richmond, et mesurant approximativement 1006 mètres de longueur par 7,79 mètres de largeur en totalité. Cette parcelle de terrain, anciennement considérée comme une partie de la route Willett, a été fermée comme rue publique à toutes fins que de droits, et ce, par le Règlement 962-14 de la Ville de New Richmond. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. De plus, il est à noter que cette résolution est valide pour les six (6) prochains mois, soit jusqu'au 31 mai 2015.

27. Règlement 965-14 abrogeant le Règlement 773-04 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold, à l'effet que le Règlement 965-14 abrogeant le Règlement 773-04 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire, sera adopté à une séance ultérieure.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen, demeurant sur le chemin Mercier, souligne que son terrain situé dans une zone inondable, a diminué en superficie à cause des débordements de la rivière et se demande si la Ville peut faire quelque chose à ce sujet. Il souligne également que le chemin aurait besoin d'être nivelé.

Un contribuable demande un suivi concernant le dossier du pont du Rang 4 Est.

Un citoyen dépose une demande concernant le transport du pétrole à l'effet que la Ville se positionne en émettant un avis demandant au gouvernement un BAPE et un moratoire concernant le transport du pétrole par bateau, par pipeline et par train. Il encourage également la Ville à demander à la MRC d'entreprendre les mêmes démarches.

353-12-14 Levée de la séance

À 20 h 46, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire